





Mont-de-Marsan, le 29 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de démoustication dans les communes de Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont

Une jeune femme séjournant dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, a été contaminée par la dengue lors d'un voyage en Asie. Une enquête a alors été réalisée par l'entreprise Altopictus pour le compte du Département des Landes, sur les lieux fréquentés par la personne contaminée. Celle-ci a permis d'établir la présence du moustique tigre potentiellement vecteur de la dengue dans 6 secteurs fréquentés et localisés des communes de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont.

Conformément au plan national anti-dissémination du chikungunya, de la dengue et du Zika, la cellule départementale de gestion du moustique tigre* a déclenché la mise en œuvre d'une opération de démoustication ponctuelle. L'objectif est d'éliminer les moustiques tigres présents dans les lieux fréquentés par le patient, afin d'éviter tout risque de propagation du virus dans l'hypothèse où ils auraient été contaminés en piquant cette personne.

Ce traitement insecticide est prévu dans la nuit du mardi 30/07 au mercredi 31/07 (de 0h à 7h) sur les 6 sites concernés (et dans la nuit du mercredi 31 juillet au jeudi 1^{er} août, de 0h à 7h en cas d'imprévus).

Le moustique tigre se déplace très peu dans son lieu de vie, ne nécessitant de ce fait, que des périmètres de traitements très restreints (rayon de l'ordre de 150 m seulement) autour des lieux de présence identifiée du moustique. Les habitants résidant dans les aires concernées seront prévenus du traitement par information papier distribuée dans les boites aux lettres, ou affichée (cf. ci-joint), qui précise les recommandations à suivre lors du traitement.

L'équipe d'Altopictus procédera à une pulvérisation d'insecticide depuis la voie publique. Si nécessaire, des traitements plus ciblés effectués à pied seront réalisés. Le produit utilisé lors de ces traitements est pulvérisé à 1 gramme par hectare, un dosage très faible. Il s'agit de la même matière active qui sert à la confection des produits anti-moustiques domestiques qu'on trouve en pharmacie et dans le commerce.

Ce type d'intervention a déjà eu lieu en 2017 dans les secteurs de Dax et de Soorts-Hossegor.

De manière globale, il est rappelé que le moustique tigre est une espèce invasive et qu'il n'est actuellement pas possible d'envisager son éradication. Les opérations de démoustication permettent de gérer la présence de moustiques possiblement contaminés et présentant un risque pour la santé, mais ne sont pas une solution durable pour réduire la nuisance. Seule la suppression des gîtes qui permettent la reproduction du moustique autour de son domicile peut avoir un impact sur la nuisance ressentie. Les gîtes larvaires sont principalement de petits volumes d'eau du type seaux, arrosoirs, jouets d'enfant... non abrités, laissés dans le jardin et susceptibles de recueillir de l'eau. Il est rappelé que le moustique tigre ne pond pas dans les zones naturelles de type étangs, ruisseaux, fossés...

Chacun, en modifiant son comportement et en adoptant des gestes simples, peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigre. Plus d'informations sur le site internet de l'Agence Régionale de santé : https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-aedes-albopictus-et-lutte-anti-vectorielle

* la Préfecture, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil départemental et les communes concernées.

Contacts presse

Préfecture : Sébastien DUGUY : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82 / pref-communication@landes.gouv.fr

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine : Marie-Claude SAVOYE - 05 47 47 31 45 /

ars-na-communication@ars.sante.fr

Conseil Départemental : Mathilde CHARON-BURNEL : 05 58 05 40 32 - 06 72 56 12 82 / presse@landes.fr